

## Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 18 mai 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 2 p. (108r, 109v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 18 mai 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47779>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [18 mai 1874](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

## Description

Résumé Godin a reçu une lettre d'Alphonse Grebel l'informant que Duchateau et Rouchy ont été invités à supprimer leurs conduites de gaz : Godin estime que Duchateau est sous la pression de Maillet [maire de Guise] et il s'oppose à la suppression des conduites qu'il a passées à sa demande ; Godin exige que rien ne soit écrit à ce sujet et que l'on en parle le moins possible. Grebel a appris à Godin que la municipalité interdit tout bal public : il recommande de ne pas se mettre en contravention sous ce rapport, mais incite son fils Émile à continuer à organiser un bal de société dans le foyer du théâtre en veillant à ne laisser entrer que les personnes invitées ; « C'est un devoir pour nous de faire respecter nos libertés publiques, mais nous devons d'un autre côté ne pas donner à nos adversaires la satisfaction de nous mettre en défaut. » Godin demande à Émile de lui écrire si Maillet n'a pas répondu à l'offre qu'il a faite au bureau de bienfaisance. Il l'informe que Quaintenne lui a écrit qu'il allait partir du Familistère et se demande s'il faut encore employer ses services à l'usine.

Notes Joseph Alfred Maillet est maire de Guise du 26 avril 1874 au 8 octobre 1875.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre rédigée sur un feuillet de quatre pages.

## Mots-clés

[Conflit](#), [Emploi](#), [Procédure \(droit\)](#), [Ressources naturelles](#)

Personnes citées

- [Duchateau \[monsieur\]](#)
- [Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)
- [Maillet, Joseph Alfred](#)
- [Quaintenne, Étienne Louis Joseph \(1811-\)](#)
- [Rouchy \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\) - Familistère](#)
- [Guise \(Aisne\) - Familistère : théâtre](#)
- [Guise \(Aisne\) - Familistère : usine](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023